

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence :

*M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-
Léonard*

Vice-présidence :

*M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont*

Membres :

*M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont*

*M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies– Pointe-aux-Trembles*

*M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville*

*M. Julien Henault-Ratelle
Arrondissement de Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve*

*M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun*

*M. Peter McQueen
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce*

*M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension*

Le 18 mars 2024

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE237231074

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal dans les arrondissements de Anjou, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et Saint-Léonard. Dépense totale de 7 115 800,00 \$ (contrat: 6 358 000,00 \$ + contingences: 635 800,00 \$ + incidences: 122 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 510001 - 3 soumissionnaires.

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Mélissa Côté-Douyon
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE237231074

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal dans les arrondissements de Anjou, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et Saint-Léonard. Dépense totale de 7 115 800,00 \$ (contrat: 6 358 000,00 \$ + contingences: 635 800,00 \$ + incidences: 122 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 510001 – 3 soumissionnaires.

À sa séance du 28 février 2024, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 6 mars 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines du Service des infrastructures du réseau routier ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat. Ils indiquent d'abord que les travaux de réhabilitation par la technique de chemisage s'inscrivent dans la stratégie de gestion de l'eau des infrastructures performantes dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'égout. Ils expliquent ensuite que la technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment au niveau de la réduction des coûts d'exécution. En 2024-2025, la longueur totale des conduites d'égout à réhabiliter par chemisage sera d'environ 33 kilomètres.

Un appel d'offres a donc été publié du 16 octobre au 14 novembre 2023 afin de réaliser une première partie de ces travaux de réhabilitation de conduites d'égout unitaires par la technique de chemisage. Le contrat prévoit des travaux d'une longueur d'environ 5,7 kilomètres, dans cinq arrondissements de l'est de la Ville de Montréal. Trois addendas ont été publiés pendant la période d'appel d'offres. Il y a eu huit preneurs de cahier des

charges, dont trois ont déposé une soumission. L'analyse des soumissions a révélé que Insituform Technologies limited a présenté l'offre la plus basse, mais que celle-ci représente un écart de 33,7 %, défavorable à la Ville, avec l'estimation réalisée à l'interne. Les écarts de prix les plus importants se trouvent dans les items de chemisage, de travaux préparatoires et de conduites d'égout. Les personnes invitées ont expliqué qu'à la suite de ce constat, les méthodes de calcul d'hypothèses ont été révisées afin de refléter la forte hausse de prix du chemisage durant la saison 2022-2023. D'après les personnes invitées, il s'agit du premier appel d'offres de la saison et celui-ci permet de tester le marché. Avec l'estimation révisée, l'écart défavorable avec le prix de la plus basse soumission conforme est passé à 14,3 %. Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) et le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) recommandent donc de procéder à l'octroi du contrat.

Lors de la période de questions, la Commission a voulu savoir pourquoi l'estimation interne ne reflétait pas les prix du marché actuel. Les responsables ont expliqué ne pas avoir été en mesure d'avoir un prix pour la technique de chemisage sans tranchée, plus précisément le coût réel de la gaine, pour faire l'estimation. Ils précisent que le prix de la gaine est très volatil et qu'ils vont se renseigner pour avoir plus d'informations à ce sujet. La Commission a également cherché à savoir si l'appel d'offres permettait une compétition entre les techniques d'utilisation de la gaine. Le Service s'est engagé à fournir une réponse par écrit. La réponse fournie confirme que « l'appel d'offres permet une compétition entre les techniques d'utilisation de la gaine puisqu'il offre le choix de la cure avec quatre (4) techniques différentes (eau chaude, air, vapeur et les rayonnements ultraviolets « UV ») sur la base d'une compétition au plus bas prix ».

Durant la période de délibérations, la Commission a noté que la révision de l'estimation est un processus inhabituel, mais qu'il s'agit d'une estimation réalisée à l'interne où il manque peut-être d'expertise.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE237231074 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.